PUBLIÉ LE 12/01/2024 - MISE À JOUR LE 01/09/2026

Revumenib

Information du 21/08/2026

Les initiations de traitement chez les patients pédiatriques éligibles âgés de 6 mois et plus sont désormais à nouveau possibles, avec la solution orale de revumenib.

Les initiations de traitement chez les patients adultes restent suspendues jusqu'à nouvel ordre, afin de garantir la disponibilité continue du revumenib pour les patients déjà pris en charge.

Les comprimés et la solution orale de revumenib restent disponibles pour les patients déjà sous traitement dans le cadre de leur renouvellement.

Actualisation du 01/09/2026

Mise à jour des critères d'octroi

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Revumenib 25 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 110 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 160 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 40 mg/mL, solution buvable

Substance active

SNDX-5613

Laboratoire

Syndax Pharmaceuticals

AMM

Lire aussi

Autres informations

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Revumenib 25 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 110 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 160 mg, comprimé pelliculé
Revumenib 40 mg/mL, solution buvable

Critères d'octroi

- Traitement en monothérapie des patients atteints de leucémies aiguës en rechute ou réfractaires présentant un réarrangement du gène MLL/lysine (K) méthyltransférase 2A (KMT2A), un réarrangement NUP98 ou une mutation NPM1, ou présentant toute autre altération génétique avec surexpression des gènes HOXA sur avis d'une réunion de concertation pluridisciplinaire :
  - Patients pédiatriques (âgés de 6 mois et plus) : initiation et renouvellement ;
  - Patients adultes : renouvellement uniquement.

Autres informations

- Consulter la brochure investigateur disponible auprès du laboratoire ;
- Consultez le PUT ;
- Médicament soumis à prescription hospitalière ;
- Prescription réservée aux spécialistes en oncologie ou en hématologie, ou aux médecins compétents en cancérologie ou en maladies du sang.

AAC Revumenib (SNDX-5613) – PUT-SP (10/10/2025)

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié.